

De : [Julien Domingue](#)
À : ██████████
Objet : SQRC2023-24-002 - Réponse à votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
Date : 9 novembre 2023 14:11:00
Pièces jointes : [CAI FI avis recours pub.pdf](#)
[19-34.pdf](#)
[SOMMAIRE DES DISCUSSIONS FORUM DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE vweb 28JANVIER.pdf](#)
[Tableau commentaires Politique.pdf](#)

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)
N/Réf. SQRC2023-24-002

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès transmise le 20 octobre 2023, dont le but est d'obtenir pour la période du gouvernement de M. Jean Charest, soit de 2003 à 2012, toutes les rapports, analyses, comptes rendus et autres documents pertinents relativement aux impacts concrets de la Politique du Québec à l'égard de la francophonie canadienne.

Après un repérage exhaustif, nous vous informons que sept (7) documents détenus par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes relativement à votre demande sont accessibles. Aussi, d'autres documents détenus par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes relativement à votre demande ne sont pas accessibles, et ce, en vertu des articles 19 et 34 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents accessibles correspondant à votre demande sont les suivants :

- **Bilan du Forum de la francophonie canadienne, 28 et 29 mai 2012**; ce document est diffusé sur Internet (<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/francophonie-canadienne/mecanismes-concertation/forum-francophonie/forum-2012/documents/bilan-forum-francophonie-2012.pdf>);
- **Cahier spécial de GESCA sur la francophonie canadienne et des Amériques**; ce document est diffusé sur Internet (<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/francophonie-canadienne/mecanismes-concertation/forum-francophonie/forum-2012/documents/cahier-special-forum-franco-2012.pdf>);
- **Allocution de la Secrétaire adjointe à la francophonie canadienne, M^{me} Sylvie Lachance, à l'occasion du Forum de la francophonie canadienne de 2012, portant sur L'évolution des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes**; ce document est diffusé sur Internet (<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/francophonie-canadienne/mecanismes-concertation/forum-francophonie/forum-2012/documents/evolution-relations-qc-franco.pdf>);
- **Compte rendu sommaire des résultats des échanges et des interventions sur**

chacun des thèmes abordés par les participants en plénière et en ateliers au cours du Forum de la francophonie des 30 avril, 1er et 2 mai 2004; ce document est diffusé sur Internet (<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/francophonie-canadienne/mecanismes-concertation/forum-francophonie/forum-francophonie-2004.asp>);

- **Portrait de la Francophonie canadienne présenté dans le cadre du Forum de la francophonie canadienne de 2012;** ce document est diffusé sur Internet (<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/francophonie-canadienne/mecanismes-concertation/forum-francophonie/forum-2012/documents/portrait-francophonie-canadienne.pdf>);
- **Sommaire des constats, enjeux et réflexions qui se sont dégagés des tables rondes et des six ateliers thématiques du Forum de la francophonie canadienne de mai 2012** (voir pièce jointe);
- **Tableau synoptique des commentaires sur la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada** (voir pièce jointe).

Vous trouverez ci-joint copie de l'avis relatif au recours prévu à la section III du chapitre IV de la Loi, de même que les articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le responsable de l'accès,

Julien Domingue

Directeur du Bureau du secrétaire général associé
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
Ministère du Conseil exécutif | 581 998 8952

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

A-2.1 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Article 19

19. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.

1982, c. 30, a. 19.

Article 34

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ([chapitre A-23.1](#)) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.



FORUM DE LA
FRANCOPHONIE
CANADIENNE

La francophonie @ cœur

28 ET 29 MAI 2012

**SOMMAIRE DES CONSTATS, ENJEUX ET RÉFLEXIONS
QUI SE SONT DÉGAGÉS DES TABLES RONDES
ET DES SIX ATELIERS THÉMATIQUES**

Québec, janvier 2013

FORUM DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

28 ET 29 MAI 2012

Plus de cinq ans après le lancement de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*, le 7 novembre 2006, et plus de huit ans après la tenue du dernier Forum en mai 2004, un Forum de la francophonie canadienne, sous le thème *La francophonie @ cœur*, s'est tenu à Québec à l'hôtel Hilton, les 28 et 29 mai 2012.

Le Forum de la francophonie canadienne constitue le plus important mécanisme de concertation institué par la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*. Il se veut un espace de rencontre privilégié pour tous celles et ceux qui ont à cœur de bâtir leur avenir en français!

La connaissance mutuelle, le partage des enjeux, des défis, des perspectives d'avenir et des bons coups, le renforcement des liens qui unissent les Québécois et les communautés francophones et acadiennes, l'établissement de nouveaux partenariats et la promotion de la langue française et des cultures d'expression française en tant que richesse, objet de fierté et atout constituent la trame de fond de ce rassemblement extraordinaire qu'a été le Forum.

Autant par son organisation que par la programmation, les contenus des conférences, les tables rondes et les ateliers, ce Forum visait à permettre aux délégués :

- d'évaluer la situation générale en matière de francophonie au Canada et de dresser le bilan de l'évolution des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes;
- de faire le point sur la mise en œuvre de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*;
- de réfléchir sur les différents enjeux auxquels sont confrontés les francophones, notamment en matière de culture;
- de renforcer le réseautage et d'encourager l'établissement de nouveaux partenariats.

Le Forum de la francophonie canadienne a réuni près de 400 chefs de file représentant des centaines d'organismes du milieu associatif francophone en provenance de tous les territoires et provinces du Canada; près de 40 % des délégués provenaient du Québec. Les délégués provenaient de différents secteurs d'activités que ce soit la culture, le développement économique, l'éducation et la santé. 32 % des délégués provenaient des secteurs des arts, de la culture, des médias et des communications. Enfin, 17 % des délégués représentaient des instances gouvernementales ou encore des structures de gouvernance œuvrant en francophonie canadienne.

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a organisé le Forum de la francophonie canadienne, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, l'ex-ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le Centre de la francophonie des Amériques, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la Société Nationale de l'Acadie et la Fédération culturelle canadienne-française.

Le présent document établit le compte rendu sommaire des résultats des échanges et des interventions sur chacun des thèmes abordés par les participants en plénière et en ateliers au cours du Forum de la francophonie canadienne.

1. LES RÉSULTATS DES DISCUSSIONS

1.1. LES TABLES RONDES

Les délégués ont été invités, en formule tables rondes, à échanger sur un thème parmi trois, afin de dégager des constats, définir des enjeux et explorer des pistes de réflexion et d'action. Ces trois thèmes étaient les suivants : l'évolution des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes depuis 2006, les perspectives d'avenir de ces relations et l'avenir du fait français.

Voici la synthèse, par thème et par question, des constats, d'enjeux, de défis, d'idées et de pistes d'action qui se sont dégagées:

THÈME 1 : LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA : ÉVOLUTION DEPUIS LE LANCEMENT DE LA *POLITIQUE DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE*, LE 7 NOVEMBRE 2006

QUESTION 1 : QUEL EST LE BILAN DES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES?

- ✦ Il y a désormais une reconnaissance du bénéfice mutuel et de la nécessité de travailler ensemble. On y retrouve là l'essence même de l'idée de communauté d'intérêts.
- ✦ Il y a davantage de concertation, mais il faudrait accroître les liens entre le milieu associatif et les intervenants sur le terrain.
- ✦ La mise en place de la Politique a permis une grande variété de partenariats dans différents secteurs, dont le développement économique, et dans toutes les régions du pays.
- ✦ L'intensification des échanges qui résulte de la mise en œuvre de la Politique a également permis de mettre en valeur les différences et les richesses de chacun.
- ✦ La Politique a facilité le transfert de connaissances et d'expertise et cela a contribué à renforcer la capacité des différentes collectivités à vivre en français.
- ✦ En matière d'arts et de culture, le grand nombre d'initiatives découlant de la Politique aura permis une plus grande diffusion des réalisations artistiques auprès des Québécois.
- ✦ Les milieux associatifs ont tissé davantage de liens, mais la population québécoise, en général, demeure encore peu informée de l'existence des communautés francophones et acadiennes à l'extérieur du Québec. Le Québec devrait intensifier ses efforts de sensibilisation auprès des médias québécois pour mieux faire connaître les réalités des communautés francophones et acadiennes, leur richesse et leur diversité.

QUESTION 2 : QUELLE DEVRAIT ÊTRE LA PLACE DU QUÉBEC AU SEIN DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE?

LEADERSHIP RASSEMBLEUR

- ✦ Que le Québec continue d'exercer un leadership rassembleur en respectant la diversité de la francophonie canadienne.
- ✦ Que le Québec fasse rayonner davantage la francophonie au Canada et qu'il en fasse la promotion et profite de toutes les tribunes mises à sa disposition.
- ✦ Que le Québec demeure un membre à part entière de la francophonie canadienne sans pour autant être le seul gouvernement impliqué activement dans la promotion du fait français.
- ✦ Que le Québec, à l'instar d'un « ambassadeur », contribue à faire rayonner l'ensemble de la francophonie canadienne sur la scène internationale (ex. : drapeaux devant l'hôtel de ville de Québec).

COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

- ✦ Il y aurait lieu de stimuler davantage la mise en œuvre des ententes de coopération intergouvernementale et que le Québec poursuive son rôle de leader rassembleur au sein de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.
- ✦ Les organismes de la société civile devraient être davantage sensibilisés et mieux préparés à la coopération avec les organismes des communautés francophones et acadiennes.
- ✦ Que les initiatives de coopération mises de l'avant soient encore plus structurantes et moins ponctuelles de façon à être plus durables dans leurs impacts.
- ✦ Que les ministères et organismes du gouvernement du Québec soient davantage informés de l'évolution de la francophonie canadienne et qu'on favorise le développement de tables interministérielles entre les provinces et les territoires.
- ✦ Le Québec devrait favoriser une plus grande participation des municipalités dans la valorisation du fait français et l'usage de la langue française.
- ✦ Au-delà des allégeances, le gouvernement du Québec devrait toujours maintenir à son agenda la francophonie canadienne.

SECTEURS À CIBLER

- ✦ Que l'éducation et la culture demeurent des secteurs d'intervention prioritaires.

THÈME 2 : LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA : PERSPECTIVES D'AVENIR

QUESTION 1 : QUELS SERAIENT LES FONDEMENTS D'UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ ENTRE LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA?

- ✦ Une meilleure connaissance de notre histoire commune et de nos liens identitaires et en assurer la diffusion (formation, information dans les écoles et assemblées citoyennes).
- ✦ Une meilleure compréhension de nos environnements respectifs, en vue de faire en sorte que la francophonie dans son ensemble sorte de l'anonymat.
- ✦ Une vision commune basée sur la reconnaissance de ce qui nous ressemble et de ce qui nous rassemble.
- ✦ L'expression conjointe de notre fierté d'être francophone en valorisant de façon créative l'usage du français dans l'espace public pour le rendre plus attractif notamment auprès des jeunes.
- ✦ Une plus grande inclusivité afin de tenir compte de la diversité culturelle (incluant les francophiles) qui prévaut dans la francophonie canadienne actuelle.
- ✦ Une plus grande implication des municipalités dans la promotion et la concertation.
- ✦ Une plus grande place à la jeunesse.

QUESTION 2 : COMMENT ASSURER UNE CONCERTATION ACCRUE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE?

RÉSEAUTAGE ET MOBILISATION

- ✦ Multiplier les rendez-vous comme le Forum, organiser des rendez-vous sectoriels sur une base permanente afin de maintenir la mobilisation et les échanges.
- ✦ Utiliser les médias sociaux comme outils d'information, de sensibilisation et de mobilisation en regard des diverses réalités francophones pour avoir une meilleure compréhension de qui nous sommes.
- ✦ Mobiliser davantage la société civile autour d'enjeux communs notamment en milieu scolaire, et ce, en utilisant les réseaux existants.
- ✦ Créer des relations de citoyen à citoyen et non seulement des échanges entre intervenants du milieu associatif.

CONNAISSANCE ET RÉCIPROCITÉ

- ✦ Initier des incubateurs à coopération de façon à outiller tous les acteurs pour faire émerger des initiatives davantage structurantes et efficaces.
- ✦ Mettre en valeur et diffuser des histoires à succès et s'inspirer des pratiques exemplaires.

- ✦ Mieux identifier et diffuser, à travers tout le pays, des ressources existantes en utilisant l'univers numérique tel qu'un portail (Qui fait quoi? Bons coups? Bonnes adresses?).

GOUVERNEMENTS

- ✦ Faire jouer un plus grand rôle aux Bureaux du Québec au Canada.
- ✦ Encourager la concertation des différents ordres de gouvernement afin de répondre aux préoccupations des citoyens francophones de tout le pays.

THÈME 3 : L'AVENIR DU FAIT FRANÇAIS : ENJEUX, DÉFIS ET ACTIONS POUVANT ÊTRE ENTREPRIS POUR SA PÉRENNITÉ

QUESTION 1 : QUELS SONT LES ENJEUX ET LES DÉFIS AUXQUELS FERONT FACE LES FRANCOPHONES AU CANADA DANS LES DIX PROCHAINES ANNÉES?

ENJEUX

Langue et communautés francophones et acadiennes

- ✦ Le français peut représenter une opportunité de développement économique et social pour les collectivités et un atout pour progresser et prendre sa place dans son milieu.
- ✦ Une meilleure connaissance du fait français comme phénomène (données).
- ✦ Une francophonie en mouvement : nouvelle définition de la francophonie (francophone, francophone bilingue, multiculturalisme).
- ✦ La dualité linguistique comme un facteur de richesse plutôt qu'un rapport de force lié au nombre.
- ✦ Les impacts de l'exogamie : la diminution de l'usage du français à la maison, à l'école et dans la communauté et l'assimilation en contexte minoritaire.
- ✦ L'alphabétisation.

Démographie et immigration

- ✦ Le déclin démographique, le vieillissement des francophones et la rétention des jeunes dans les communautés francophones minoritaires.
- ✦ L'intégration linguistique et sociale des immigrants.

Société civile organisée de la francophonie canadienne

- ✦ La diversification des sources de financement du milieu associatif impliqué en francophonie.
- ✦ La meilleure connaissance des enjeux et des défis des communautés francophones et acadiennes auprès des communautés du Québec et auprès de l'ensemble des Canadiens.
- ✦ L'engagement des jeunes en regard de la mobilisation francophone et dans la vie associative.

Médias

- ✦ L'affaiblissement des médias francophones en situation minoritaire.

DÉFIS

Sentiment identitaire

- ✦ Le développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance à la francophonie notamment auprès des jeunes.
- ✦ Rendre la langue plus attractive et dynamique pour les jeunes.
- ✦ La reconnaissance d'être fier des francophones
- ✦ Le réseautage intersectoriel du milieu associatif francophone.

Dualité linguistique dans les provinces et territoires autres que le Québec

- ✦ Reconnaissance concrète et tacite du statut du français comme une des deux langues officielles.
- ✦ Meilleure concrétisation de la mise en œuvre de la notion de la dualité linguistique incluant l'accès à des services en français
- ✦ Créer un espace bilingue sans rapport de force ou tribunaux (jugement).
- ✦ Continuer de gagner sa vie en français et utiliser l'anglais tout en restant francophone.

Échanges et concertation

- ✦ Concertation et échange entre provinces et territoires en plus du Québec.
- ✦ Mettre davantage à contribution et en action l'ensemble des différents paliers de gouvernement.

QUESTION 2 : QUELLES ACTIONS DEVRAIENT ÊTRE ENTREPRISES ET QUELLES COLLABORATIONS POURRAIENT ÊTRE DÉVELOPPÉES AFIN DE FAIRE RAYONNER LE FAIT FRANÇAIS ET LA FRANCOPHONIE DANS LES AMÉRIQUES?

- ✦ Favoriser une meilleure connaissance mutuelle des différents paliers de gouvernement en matière de francophonie canadienne.
- ✦ Accroître la circulation des produits culturels francophones notamment en profitant des nouvelles technologies de l'information et des communications.
- ✦ Inclure les francophiles dans les activités et la vie associative francophone.
- ✦ Intéresser les anglophones au fait français.

- ✦ Faciliter la mobilité des étudiants postsecondaires (études, voyages de découvertes, échanges).
- ✦ Créer des événements, des lieux et des plateformes d'échanges dans tous les domaines d'activités.
- ✦ Accentuer les alliances entre les intervenants impliqués dans le développement de la francophonie afin de partager de l'information, de la connaissance et des pratiques exemplaires.
- ✦ Faire connaître l'histoire des communautés francophones en Amérique.
- ✦ Occuper l'espace public numérique, économique, culturel et social.
- ✦ Faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans les communautés francophones.
- ✦ Utiliser davantage les différentes plateformes médiatiques pour donner plus de visibilité au fait français en Amérique.
- ✦ Accentuer la construction de ponts ou de liens entre les différentes communautés francophones en Amérique en vue de développer et de renforcer le sentiment d'appartenance à la francophonie.

1.2. LES SIX ATELIERS THÉMATIQUES

Six ateliers thématiques ont été offerts simultanément. Ils couvraient des thèmes diversifiés. Plusieurs pistes d'action ont été identifiées afin de relever les défis identifiés et de profiter des opportunités et bénéfices qu'offrent les nouvelles technologies de l'information, les atouts de la culture, de la langue française et le réseautage entre les acteurs de la francophonie canadienne.

1.2.1. ATELIER 1 : LE FRANÇAIS, VIVONS-LE ENSEMBLE

Constats

Il existe une diversité d'identités francophones au Canada.

Un francophone est une personne qui choisit de vivre sa vie ou une partie de sa vie en français. Cette notion suggère non pas la culture de la différence, mais de respecter le choix des uns et des autres, de rechercher le point commun et de travailler à renforcer la francophonie sur ce point d'ancrage. Il existe donc un leadership francophone commun émergent.

Enjeux

Le point de convergence entre les aspirations des francophones du Québec et celles des francophones de l'extérieur du Québec dans une perspective de renforcement du français et du fait français.

Une francophonie inclusive doit englober les non-francophones de souche et les francophiles. La réalité démographique hors Québec (notamment le taux accru de familles exogames, combiné à un faible taux de rétention linguistique) oblige la francophonie à ouvrir ses horizons.

Défis et pistes d'action

- Passer d'une attitude de défense de la culture francophone et de « surveillance du français » à celle de la promotion du français comme un outil de développement personnel, social et économique, porteur d'avenir et sources de création et de renouvellement; la culture francophone est d'avant-garde, créative, et source de renouvellement.
- Au-delà des contextes sociopolitiques régissant les relations intergouvernementales canadiennes, elle adopte et conserve comme « valeur phare » la fraternité entre tous les francophones d'un océan à l'autre.
- Miser sur le *Centre de la francophonie des Amériques* comme un vecteur propice à mobiliser la jeunesse du Québec à l'égard des diverses réalités de la francophonie à l'extérieur du Québec qui sont peu connues au Québec.
- Tirer parti des expériences à succès et favoriser le transfert d'expertise, notamment sur les questions suivantes :
 - réseautage et collaboration (ex. : secteur des collèges);
 - recours aux nouvelles technologies pour pallier le manque de ressources et l'isolement;
 - la « médiation culturelle » pour ouvrir les francophones du Canada aux « nouveaux » francophones (issus de l'immigration ou pour opérer des rapprochements, à l'instar des Métis en Saskatchewan) où l'organisation de rencontres de médiation culturelle est tout aussi importante que la tenue des rencontres elles-mêmes;
- Ne pas exclure, lorsque les circonstances l'exigent, le recours aux tribunaux, comme c'est le cas au Nouveau-Brunswick relativement à l'affichage bilingue à Dieppe.

1.2.2. ATELIER 2 : COMMENT VIVRE SA FRANCOPHONIE SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX?

Constats

En 20 ans, nous sommes passés d'une rareté à une surabondance de l'information. Il y a une démocratisation des contenus et une explosion des sources d'information. L'accès à l'information n'est plus un problème. C'est la capacité à recevoir et digérer cette information qui est limitée.

L'accès à l'information est un acquis. Les nouveaux médias permettent de court-circuiter les autorités (curés, politiciens, journalistes) qui filtraient auparavant l'information. Maintenant, il est possible de filtrer individuellement l'information.

Enjeux

Un espace numérique francophone doit répondre aux besoins des francophones. Il nous faut construire des contenus et des applications autour de ces besoins et des modes de vie et pratiques qui découlent du *Web* et des réseaux sociaux modernes.

Les jeunes sont conscients des enjeux concernant la langue française sur Internet. Ils utilisent le français et exigent des plateformes francophones.

Pistes d'action

Afin de faire en sorte de promouvoir la langue française et de contribuer à la construction identitaire francophone sur Internet et dans les réseaux sociaux, il faut établir des rapports de proximité qui ont un effet socialisant par des communautés de pratiques ou des communautés d'intérêts. La mise en place de communautés de pratiques ou de communautés d'intérêts commence à l'école et dans le milieu de travail. Par contre, les rapports virtuels ne sont pas suffisants ; il est important de maintenir un minimum de rencontres en personne pour maintenir l'intérêt. Dans cet esprit, les actions suivantes pourraient être mises de l'avant :

- Le développement de communautés d'intérêts : des réseaux en français qui ont du sens pour la francophonie et qui vont permettre de faire circuler l'information en français.
- La mise en place et la multiplication de communautés de pratiques de jeunes professionnels francophones afin d'échanger sur différents sujets liés au travail, et ce, en français.
- Les raisons qui réunissent les gens ne sont pas que technologiques. Si l'enjeu est important pour eux, ils s'impliqueront dans la communauté de pratique. D'où l'importance de cerner les besoins, les valeurs et les principes qui feront en sorte de les unir. Autrement dit, il faut trouver l'objet social qui rassemble les gens.

- La persistance à alimenter le *Web* en français, à bloguer en français et à tirer avantage des effets relayeurs vers les membres des sous-réseaux.

1.2.3. ATELIER 3 : LA PLACE DES ARTS ET DE LA CULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS FRANCOPHONES.

Constats

L'intégration de la culture dans un projet de développement local peut permettre de conserver un service de proximité ou des éléments du patrimoine dans une localité. Un tel projet se forge autour de la mobilisation citoyenne, l'engagement social d'un artiste et la volonté de conserver ou de valoriser l'identité culturelle locale et les particularités du milieu de vie.

La collaboration entre le monde des affaires et celui des arts peut être prolifique et bénéficier à toutes les parties ainsi qu'à la collectivité dans son ensemble.

Le développement des arts et de la culture d'une municipalité ne peut être possible sans le partenariat étroit entre les différents organismes et une implication significative des autorités municipales et de la population. Il peut être source de diversification économique notamment dans des petites communautés qui dépendent d'une économie traditionnelle en perte de vitesse (pêche, forêt) et aussi présenter des occasions pour recycler des infrastructures existantes : ancienne école transformée en espace culturel, ruines converties en espace pour spectacles multimédias.

Les projets audacieux sont porteurs et possibles même pour une petite municipalité hors des grands circuits.

Enjeux et défis

L'adhésion des citoyens et des municipalités est essentiel au succès d'un projet; il se crée autour des besoins et des aspirations de tout un chacun.

Le financement de projets concrets est vu comme un réel outil de développement. Il faut trouver du financement ailleurs qu'auprès des gouvernements.

La couverture médiatique demeure aussi un enjeu important.

Le développement et le maintien d'infrastructures culturelles et la mise en place d'initiatives peuvent contribuer à contrer l'exode des jeunes, renouveler les publics et favoriser la

transmission de l'identité culturelle du lieu en un héritage pour les jeunes en place et les générations futures.

L'ancrage des initiatives dans le milieu de vie est important. Il doit répondre aux préoccupations de développement des populations locales (survie économique, défis démographiques, accès à la culture) et prendre en compte les particularités de ces milieux de vie en terme d'organisation locale et à partir des réalités propres à chaque territoire.

Des éléments de succès

- Être visionnaire et avoir du cran. Parfois, il faut se coller aux besoins de la communauté, parfois, il faut voir au-delà.
- Développer un événement de qualité et bien ficelé.
- Miser sur la participation de la communauté et l'implication citoyenne; prendre soin de ses bénévoles et les respecter.
- Leadership, volonté et implication de la municipalité.
- Valoriser la culture régionale et récupérer l'histoire collective et le patrimoine.
- Importance de développer des infrastructures permanentes et des lieux physiques pour diffuser la culture, le cas échéant, regrouper les événements.
- Convaincre le milieu des affaires de s'impliquer et trouver des commanditaires locaux.
- Renforcer les liens entre les artistes et la communauté.
- Avoir recours aux médias sociaux et avoir des invités de prestige.
- Regrouper les événements.

Pistes d'action

COOPÉRATION

- Reconnaître que les arts et la culture ne sont pas uniquement des secteurs d'activités, mais plutôt un élément indissociable de la qualité de vie d'une collectivité : développer la notion de services publics culturels et que cela se traduise dans les ententes de coopération ainsi que dans les initiatives qui en découlent.
- Soutenir une meilleure connaissance réciproque entre les régions du Québec et les communautés francophones et acadiennes; miser davantage sur la réciprocité et renforcer la collaboration entre les régions des provinces et territoires, et ce, afin de briser l'isolement dû à la distance.
- Soutenir des initiatives et des projets novateurs, qui sortent des sentiers battus, dans l'esprit d'accompagner le risque et d'insuffler un renouveau (volet exploratoire).
- Faire la promotion de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* auprès des organismes du milieu culturel québécois. Ceux-ci ne connaissent pas les

enjeux et les réalités des communautés francophones et acadiennes des provinces et territoires.

- S'appuyer sur les structures existantes pour accroître les échanges.

INITIATIVES

- Exploiter la réalité des régions. Ce qui a du sens localement, pour créer quelque chose d'unique avec un potentiel d'ouverture à l'international.
- Trouver les forces de notre identité locale. Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel, l'histoire des familles. Créer sa propre légende à partir de l'histoire du village
- Élaborer des activités intergénérationnelles.
- Sortir l'art des galeries : développer un art dans la rue pour rejoindre le plus de gens possible.
- Penser à la jeunesse dans le développement des projets.
- Impliquer les milieux d'éducation.
- Favoriser des projets hors des grands centres, dans les régions où les réalités et les besoins sont mal connus.
- Revitaliser et valoriser le territoire dans ce qu'il a de particulier : vieille école, site naturel, ruine, etc.
- Prendre en compte les principes de l'agenda 21 culturel de Barcelone de 2004.

TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET D'EXPERTISE

- Développer une communauté de pratiques pour partager les bons coups en utilisant notamment le *Web*
- Créer des liens vers des plateformes qui existent déjà (pratiques exemplaires – Les Arts et la Ville) : ne pas démultiplier inutilement et réinventer la roue...
- Obtenir la collaboration des communautés francophones et acadiennes : faire connaître leurs projets, leurs succès, leurs bons coups.
- Explorer la possibilité que l'Observatoire des arts et de la culture puisse se pencher sur les caractéristiques, forces et faiblesses des communautés francophones et acadiennes afin de développer la connaissance.

1.2.4. ATELIER 4 : LA CIRCULATION ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE FRANCOPHONE DANS L'UNIVERS DU NUMÉRIQUE

Constats

La nécessité, pour les artistes francophones, d'être présents à la fois sur les grandes plateformes de diffusion que sont iTunes, YouTube, Amazon, Apple et Google, sur des plateformes plus petites et spécialisées ainsi que dans les médias et les points de vente traditionnels.

Il est cependant primordial que les artistes et diffuseurs de produits culturels francophones, beaucoup moins importants en nombre dans l'offre culturelle mondiale, ne démultiplient pas leurs efforts isolément, mais mutualisent leurs ressources et partagent leurs bons coups. La mise en commun des besoins et des efforts crée un rapport de force avec les grands joueurs dans l'intérêt des artistes et des producteurs d'œuvres culturelles.

L'importance du rapport intime entre l'artiste et son public est le prérequis d'une percée dans le gigantesque et compétitif univers du numérique. C'est paradoxal, cette vastitude renvoie à la proximité.

Enjeux

La culture francophone peut occuper, sans décalage, une place significative sur les nouvelles plateformes numériques. La question du volume se pose, est-il suffisant pour intéresser les grands joueurs?

Le développement par le milieu de la culture francophone de ses propres outils et le regroupement avec les autres joueurs francophones pour prendre sa place dans l'univers numérique.

La mise en place d'une réglementation nationale, sous la forme de mesures de soutien à la création et à la commercialisation qui soient arrimées aux nouvelles exigences de l'univers numérique et qui reconnaissent l'asymétrie de situation dans laquelle se trouve l'industrie culturelle francophone au Canada face à l'industrie culturelle anglo-saxonne.

La subordination de la culture francophone aux règles du marché numérique.

Pistes d'action

La question de la mise en marché et de la commercialisation d'un produit culturel demeure : comment se démarquer dans cette « jungle » de produits, régie par la loi du plus fort et où l'anglais domine? La réponse se trouve en partie dans la nature du public que l'artiste souhaite

conquérir. Créer des occasions de rencontres avec le public, le fidéliser et savoir utiliser les bons réseaux pour rejoindre ses groupes cibles font partie des moyens permettant de percer le marché.

1.2.5. ATELIER 5 : L'ENTREPRENEURIAT FRANCOPHONE, SOURCE DE VITALITÉ DES COLLECTIVITÉS

Constats

- Le retard du Québec par rapport aux autres provinces en matière d'entrepreneuriat n'est pas nécessairement une affaire de langue, mais plutôt de culture.
- Les entreprises francophones à l'extérieur du Québec opèrent quasi essentiellement avec des entreprises anglophones.
- La francophonie est un milieu propice au développement d'occasions d'affaires; elle est aussi un atout, un créneau à développer notamment au Canada pour accéder à d'autres marchés francophones.
- Il existe un réel besoin de communiquer entre eux, de la part des entrepreneurs et de ceux qui aident les entrepreneurs.

Enjeux

La création d'un carrefour d'échanges ou d'une plateforme pour échanger sur les bons coups et les opportunités, discuter d'idées et avoir des appuis dans les moments de désespoir est essentielle.

La valorisation de l'entrepreneuriat au Québec et dans les communautés francophones et acadiennes est importante.

La promotion et la valorisation de la profession d'entrepreneur auprès des jeunes.

Une meilleure connaissance des avantages pour une communauté de l'entrepreneuriat coopératif.

Pistes d'action

- Développer l'étincelle entrepreneuriale et le sens communautaire chez les jeunes, tôt dans leur cheminement scolaire.
- Développer l'entrepreneuriat non seulement en milieu universitaire, mais également en milieu collégial.
- Avoir du bon personnel accompagnateur en matière d'entrepreneuriat en milieu scolaire.
- Développer l'entrepreneuriat par une culture de gagnants, ce qui inclut le droit à l'erreur pour ceux qui essaient et le pardon en cas d'échec.

- Développer des réseaux de soutien et de collaboration (passerelles) entre les diverses organisations, notamment en matière d'échange de bonnes pratiques d'affaires, autant pour elles que pour les entreprises qu'elles accompagnent.

1.2.6. ATELIER 6 : L'ESPACE ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE

Constats

- Les missions économiques francophones créent un engouement pour l'Espace économique francophone et la notoriété émergente de faire des affaires en français.
- La tenue de forums ou de rendez-vous permet de susciter plusieurs partenariats entre entreprises et favorisent des rapprochements qui permettent, à terme, de multiplier les occasions d'affaires et la création de réseaux d'affaires.
- Il est possible de faire du français une langue du milieu des affaires au Canada, une valeur ajoutée à l'économie et un facteur de croissance et de développement.
- La nécessité pour les communautés francophones de se regrouper pour se développer.
- Le fait de faire des affaires en français est un atout et apporte une valeur ajoutée.

Enjeux

Le développement de l'Espace économique francophone en vue du développement économique des communautés francophones. Que les diverses initiatives à caractère économique contribuent à consolider la francophonie; en clair, l'économie doit contribuer à la promotion du français et des francophones, et non l'inverse.

La connaissance de l'Espace économique francophone au Canada et de ce qu'est une entreprise francophone en vue de dresser un état des lieux, de pouvoir établir des plans d'action, partager cette information et en faire la promotion.

L'accès à une main-d'œuvre francophone qualifiée et la mise en place de stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants dans les communautés francophones.

Pistes d'action

- Développer de la connaissance sur l'Espace économique francophone. Il est nécessaire de délimiter le « périmètre » de cet espace économique, de colliger des données sur ce

phénomène afin de nous aider à mieux le cerner, d'en saisir les tenants et les aboutissants. Il est donc important de bien connaître les intervenants, ce qu'est une entreprise francophone (entreprise qui appartient à des francophones ou qui offre des produits ou des services en langue française), les marchés, existants ou potentiels, les produits qui en découlent, son poids dans l'économie canadienne, en vue d'en faire la promotion et de les faire connaître.

- Faire la promotion du fait français et de la langue française, en lien avec l'économie comme facteur de développement économique et communautaire.
- Promouvoir et réaliser des initiatives à caractère économique en langue française; favoriser la tenue d'un volet francophone au sein des différentes activités économiques.
- S'affirmer, en français. Faire également valoir dans les provinces et territoires à l'extérieur du Québec que le bilinguisme est un investissement et non une dépense.
- Favoriser la concertation étroite et régulière entre les divers intervenants de l'Espace économique francophone afin, notamment, d'échanger et de mieux cibler les actions communes à entreprendre et de raffiner les interventions à venir.
- Faire valoir que le développement économique des communautés contribue à leur développement global, à leur épanouissement et qu'il permet le développement de liens de solidarité entre francophones.
- Associer au développement de l'Espace économique francophone, une composante québécoise équivalente au RDÉE et aider à consolider ce réseau.
- Développer le créneau des arts et de la culture.
- Profiter de la tenue du Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne à Gatineau, en octobre 2012, pour poursuivre les travaux sur cette question et engager une discussion de fond, en présence d'un grand nombre d'intervenants en développement économique.

Tableau synoptique des commentaires sur la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Commentaires généraux			
<p>État des relations entre le Québec et la francophonie canadienne et bilan de la Politique de 1995</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Canada est fondé en partie sur la dualité linguistique. • Le Québec a une responsabilité face aux communautés. • Il est important de nourrir les liens qui unissent les francophones de tout le Canada. • Le gouvernement s'est engagé à revoir en profondeur la Politique de 1995. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada sont qualifiées notamment de « cordiales, sans plus », de « superficielles » ou « d'insuffisantes. » • Le Québec doit cesser de « traiter les francophones vivant à l'extérieur de son territoire comme des étrangers. » • Le Québec doit avoir une action plus structurée et active auprès des communautés francophones de l'extérieur du Québec. • La situation des communautés en position minoritaire est « plus fragile [qu'elle] ne l'était lors de l'adoption de la Politique en 1995. » • La Politique a eu un impact positif. Elle a contribué à la création de liens et au rapprochement entre le Québec et les communautés. • La Politique n'interpelle pas la société québécoise dans son ensemble. • Il est difficile pour les promoteurs de projets émanant des communautés de trouver des partenaires québécois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés reconnaissent une certaine responsabilité du Québec à leur égard, ce qui est conforme à la déclaration du premier ministre, lors du discours inaugural de juin 2003. • Déplorant l'état de leurs relations avec les Québécois, les représentants des communautés reconnaissent implicitement l'importance de resserrer les liens unissant les francophones du Canada. Toutefois, les communautés soulignent que dans l'ensemble, il y a eu amélioration à ce chapitre depuis 1995. • Les inconforts dans les relations entre le Québec et les communautés ne proviennent-ils pas du fait que la société québécoise, majoritairement francophone, dispose des pouvoirs d'une province au Canada? Les initiatives prises par le gouvernement du Québec afin d'assurer la pérennité de la langue et de la culture françaises sur son territoire et la préservation de ses compétences en matière linguistique n'ont-elles pas été généralement perçues par les communautés comme venant affaiblir leur position face à leur gouvernement provincial respectif ou, encore, en ce qui concerne l'application des droits linguistiques inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés ou dans la législation linguistique fédérale? • L'attitude plutôt revendicatrice, et parfois de confrontation des communautés vis-à-vis leur gouvernement et du gouvernement fédéral ne se transpose-t-elle pas trop souvent dans leurs relations avec le gouvernement du Québec? • En termes de relations, il faudrait convenir à nouveau de ce qui fonde l'importance de maintenir des rapports suivis et déterminer nos convergences. • La FCFA ne revient pas sur sa démarche appelée

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Commentaires généraux			
			<p>« Dialogue », par laquelle elle cherchait à bâtir une nouvelle solidarité avec les anglophones, les autochtones, les communautés culturelles, mais également la société civile québécoise. Elle n'aborde pas non plus son projet « Vive la différence » qui, à la suite de Dialogue, propose de bâtir de nouveaux rapports avec ces mêmes clientèles. Ce faisant, il ne semble pas que la FCFA juge nécessaire d'y associer le gouvernement du Québec.</p>

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Fondements de la Politique			
Rôle du Québec auprès des communautés et objectifs de la Politique	<ul style="list-style-type: none"> • Une francophonie unie et diversifiée, dont le Québec est partie intégrante et au sein de laquelle il assume un leadership, implique une redéfinition des liens entre francophones de tout le Canada. • Le Québec axera davantage la Politique sur les besoins de développement des communautés. • Le gouvernement entend développer une vision commune de la francophonie canadienne axée notamment sur une collaboration accrue avec les autres provinces et territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Québec est au cœur de la francophonie canadienne et doit y exercer un leadership. • Chaque composante de la francophonie canadienne possède une identité propre et des caractéristiques spécifiques. • Il faut assurer une meilleure connaissance et une meilleure compréhension mutuelle de part et d'autre. • Un nouvel objectif de la Politique pourrait être le renforcement des liens entre les communautés et le Québec, ce qui passe notamment par une meilleure connaissance de part et d'autre. • Certains prônent la prudence quant au fait de tisser des liens de nature « politique » entre le Québec et la francophonie canadienne. D'autres jugent qu'il n'y a pas suffisamment de liens de cette nature. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des organismes des communautés adhèrent à l'idée que le Québec fait partie de la francophonie canadienne et qu'il doit y exercer un leadership. Toutefois, la nature de celui-ci n'est jamais définie. • La volonté du Québec d'exercer un leadership au sein de la francophonie canadienne soulève un questionnement alors qu'on observe une dichotomie entre le discours gouvernemental, où l'on affirme une volonté d'appuyer le développement des communautés, et le peu de moyens pour ce faire par rapport aux crédits alloués par le gouvernement fédéral. Ce questionnement est toutefois plus présent au sein des organismes d'envergure pancanadienne. • Comment concilier le concept de francophonie canadienne unie avec celui de la diversité, de l'identité propre à chacune de ses composantes? • On ne sait pas quand nos interlocuteurs des communautés parlent du Québec en tant que société civile ou en tant qu'État. Vu cette ambiguïté, il est difficile de bien saisir la position des uns et des autres en ce qui concerne la pertinence ou non de politiser nos rapports, mais il est certain qu'il n'y a pas consensus. • Si la société civile québécoise, en particulier celle des régions et de certaines municipalités, est courtisée, l'État québécois semble encore bien difficile à situer dans le cadre des nouveaux rapports souhaités. On semble craindre qu'une association trop étroite occulte les organismes de représentation de la francophonie à l'extérieur du Québec en ce qui a trait à leur positionnement et à leur poids politique. Cette crainte est moins présente en Acadie.

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Fondements de la Politique			
Approche	<ul style="list-style-type: none"> • Le Québec prendra en compte les spécificités des régions canadiennes et celles des communautés. • Le gouvernement du Québec accroîtra son appui technique et financier auprès des communautés francophones et acadiennes. • Le Québec accentuera son appui institutionnel au bénéfice des communautés et favorisera le rayonnement du fait français au Québec, au Canada et en Amérique. • L'objectif n'est pas de déresponsabiliser les gouvernements fédéral et provinciaux face à leurs obligations envers les communautés. • Les interventions du Québec se dérouleront dans le respect des compétences et des priorités des provinces et territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Québec ne s'inscrit pas comme tel dans le développement des communautés. Il ne doit pas donner l'impression qu'il entend suppléer au gouvernement fédéral dans le rôle que ce dernier doit jouer auprès des communautés en vertu de la constitution et de la Loi sur les langues officielles. • Le Québec doit augmenter ses budgets à l'endroit de la francophonie canadienne afin de favoriser la réalisation de projets structurants. • Le Québec doit prendre en compte les besoins des communautés dans ses interventions auprès d'elles. • Le Québec doit signer des « ententes Québec-communautés », sur le modèle des ententes que le gouvernement fédéral signe avec chaque communauté vivant en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a consensus sur l'importance pour le Québec de prendre en compte les besoins et les caractéristiques de chaque communauté dans la modélisation de ses interventions. • Il y a consensus quant à l'idée que les interventions québécoises auprès des communautés ne doivent avoir ni pour intention, ni pour effet de déresponsabiliser les gouvernements fédéral et provinciaux à ce chapitre. • En principe, tous sont favorables à un accroissement de l'appui financier et technique du Québec en faveur du fait français. • L'idée de signer des ententes Québec—communautés peut sembler contradictoire avec celle de ne pas déresponsabiliser les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui a trait aux droits des minorités francophones. Cette suggestion semble évacuer les gouvernements des provinces et territoires, ce qui serait contraire aux engagements du Québec de respecter leur compétence. La signature de telles ententes pourrait créer un inconfort chez les anglophones et les autochtones du Québec de même qu'au sein des régions dont le développement socioéconomique est plus préoccupant. Il y aurait enfin des attentes financières accrues de la part de chacune des communautés.

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Fondements de la Politique			
Domaines privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • La portée de la Politique doit être élargie à d'autres domaines. • La Politique n'a pas eu tout l'impact souhaitable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une majorité d'organismes juge que le champ d'intervention de la Politique doit être élargi à d'autres domaines tels l'immigration, la justice, etc. • Les quelques organismes qui suggèrent une réduction de la portée de la Politique recommandent souvent de limiter les interventions du Québec au domaine dont ils sont responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a consensus quant à l'idée d'élargir la portée de la Politique à d'autres domaines, mais on peut se demander s'il s'agit d'un élargissement, d'une augmentation de la portée ou encore d'une volonté de mettre l'accent sur de nouvelles préoccupations qui étaient déjà incluses, jusqu'à un certain point, dans les domaines prioritaires de la Politique. • Là encore, les intervenants des communautés ne se préoccupent pas du partage constitutionnel des compétences en ne précisant pas quels aspects seraient développés en collaboration avec les intervenants publics et privés du Québec. Il arrive fréquemment que les communautés inscrivent leurs préoccupations auprès du gouvernement fédéral et de celui du Québec de façon quasi-simultanée, voire similaire.

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Fondements de la Politique			
Moyens et activités privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement du Québec accroîtra son appui technique et financier auprès des communautés francophones et acadiennes. • Le Québec accentuera son appui institutionnel au bénéfice des communautés et favorisera le rayonnement du fait français au Québec, au Canada et en Amérique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapprochement pourrait se concrétiser par des stratégies de promotion, des projets rassembleurs, des activités d'échanges, associant, notamment, la clientèle jeunesse de certaines régions et milieux municipaux de part et d'autre. • Le Québec doit favoriser le transfert de l'expertise qu'il a développée vers les communautés. • Le Québec doit inviter les autres composantes de la francophonie canadienne lorsqu'il organise des missions à l'étranger. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a consensus quant à l'opportunité de continuer à favoriser plusieurs types de collaborations entre le Québec et les communautés, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ➢ projets de partenariat; ➢ activités d'échanges de part et d'autre; ➢ activités de promotion du fait français et des composantes de la francophonie canadienne; ➢ transfert d'expertise. • Le fait d'appuyer plusieurs types d'activités suppose qu'il y ait, du côté québécois, des modes d'appui adaptés (programmes normés) . • Comment les francophones du Canada pourraient-ils parler d'une seule voix sur la scène internationale sans que le gouvernement du Québec agisse en contradiction avec sa détermination à ce que soit respectées les compétences et les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux ? Ou encore, comment le faire sans que le Québec ne mette en veilleuse ses acquis et ses intérêts sur la scène internationale, notamment dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie?

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Concertation			
Tables sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> Le Québec axera davantage la Politique sur les besoins de développement des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> Un organisme recommande l'abolition des tables sectorielles de concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> Les trois tables sectorielles de concertation ont été mises en veilleuse à la suite du Forum des partenaires de la francophonie en 2000. Les tables sectorielles ont permis par le passé d'identifier des pistes d'action susceptibles de susciter des partenariats entre le Québec et les communautés. Toutefois, comme l'approche était théorique et qu'il n'y avait pas de lien avec les priorités immédiates des communautés, les projets découlant des avis des tables sectorielles, s'ils répondaient aux besoins exprimés, ne collaient pas nécessairement à la réalité et au calendrier sur le terrain. Comme les tables n'avaient pas établi de priorités en lien avec les besoins plus immédiats des communautés, plusieurs de leurs suggestions n'ont pas eu de suite. Par contre, si la publication des avis des tables avait été faite concurremment à la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement et de suivi administratif associant entre autre les gouvernements provinciaux et territoriaux, la portée et les impacts de ce mode de concertation auraient été beaucoup plus grands.
Forums triennaux et sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> Le Québec axera davantage la Politique sur les besoins de développement des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> Les forums triennaux de concertation, de portée générale, doivent être maintenus. La tenue des forums sectoriels devrait se poursuivre, mais ceux-ci pourraient porter sur des thèmes encore plus spécialisés et être davantage axés sur la mise en œuvre de projets concrets. 	<ul style="list-style-type: none"> Les forums sectoriels expérimentés en santé et en éducation remplacent avantageusement les forums triennaux et les tables sectorielles. Ils ont permis de dégager des priorités d'action auxquelles le Québec (public et privé) a montré un intérêt à collaborer. Ils créent une dynamique permettant aux communautés et à leurs gouvernements d'exprimer directement leurs besoins dans un secteur donné. Le Québec a alors la possibilité de d'inscrire dans un rapport triangulaire qui permet de convenir de collaborations possibles dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun.

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Concertation			
Comité de mise en œuvre et comités de concertation régionale	<ul style="list-style-type: none"> Le Québec axera davantage la Politique sur les besoins de développement des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> Le comité de mise en œuvre doit être remplacé par un « comité permanent de concertation » dont le mandat, outre l'évaluation des projets soumis dans le cadre des programmes d'aide financière, serait de réfléchir sur les enjeux politiques communs, de développer des stratégies en vue de renforcer les liens entre le Québec et les communautés en prenant en compte les plans de développement global des communautés. Le mandat des comités de concertation régionale doit être adapté en fonction des changements suggérés au comité de mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les représentants des communautés se disent toujours intéressés à participer à l'évaluation des projets soumis à la faveur des programmes d'aide financière dans leur région respective ou dont la portée touche plusieurs régions ou tout le Canada. Cependant, cette évaluation ne se fait pas toujours de façon harmonieuse, pertinente et efficiente, et ce pour diverses raisons (rivalités régionales, répartition « mathématique » sectorielle, projets de moindre envergure (les plus structurants étant réservés au gouvernement fédéral), etc.). Le concours des représentants des communautés serait plus profitable s'ils s'assuraient que les projets respectent des besoins et des priorités convenues préalablement. Ainsi, ils pourraient être associés à l'évaluation des résultats. La volonté exprimée par le gouvernement du Québec de développer une vision commune au sein de la francophonie canadienne suppose des échanges continus entre le Québec et les communautés ainsi que la planification et la réalisation d'actions concrètes dont on pourrait conjointement évaluer l'impact de part et d'autre. Le « comité permanent de concertation » pourrait être l'une des possibilités pour ce faire.

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Concertation			
Collaboration interministérielle et comité interministériel	<ul style="list-style-type: none"> • Les ministères et organismes du Québec doivent être associés à la mise en œuvre de la Politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ministères et organismes sectoriels doivent participer davantage à la mise en œuvre de la Politique. • Les communautés doivent avoir un accès direct aux ministères et organismes québécois, voire aux municipalités. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'idée que l'ensemble du gouvernement du Québec doive participer à la mise en œuvre de la Politique fait consensus. Les modalités qui permettraient de respecter ce principe restent toutefois à être précisées, bien que la formule des forums sectoriels permette déjà d'associer plus étroitement les ministères québécois. L'on peut toutefois se demander quel serait l'intérêt de ces ministères à aller au-delà de ce mécanisme. • Il nous semble qu'une meilleure concertation entre le gouvernement du Québec et les communautés, en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Politique, est en contradiction avec le fait pour les communautés d'accéder directement aux différents interlocuteurs sectoriels publics. Il demeure que les ministères, les organismes publics et les municipalités pourraient être associés à des projets concrets avalisés par les gouvernements provinciaux, territoriaux et du Québec. Le gouvernement fédéral pourrait aussi être associé aux initiatives retenues.

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
Programmes d'aide financière			
PSFPDC	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement du Québec accroîtra son appui technique et financier auprès des communautés francophones et acadiennes. • L'appui du Québec doit favoriser des actions plus porteuses et plus structurantes au sein de la francophonie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SAIC doit continuer d'offrir un programme destiné spécifiquement aux organismes de la société civile, car les accords de coopération interprovinciale avec le Québec ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre. • Les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement des organismes devraient être des dépenses admissibles à une aide. • Tout projet doit être admissible à une aide financière pour une période supérieure à trois ans. • Les communautés faibles en nombre et fortement minoritaires doivent bénéficier de programmes d'aide financière adaptés à leur réalité. • Le nombre de projets appuyés doit être réduit afin d'accorder davantage d'argent aux projets structurants. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence de plusieurs possibilités de support financier ou technique permettra au gouvernement du Québec d'adapter son appui et de moduler ses interventions à l'envergure et à la portée des projets, aux caractéristiques et aux contraintes des partenaires (organismes, gouvernements, etc.) et enfin aux priorités et aux caractéristiques de la ou des communautés visées. • La révision de la Politique est l'occasion idéale de revoir le cadre normatif et administratif des programmes d'aide financière afin de les alléger. Il s'agirait d'accélérer le cheminement et le traitement des demandes d'appui financier, et de mieux répondre aux besoins de nos clientèles de façon à pouvoir travailler en amont à l'émergence de projets ayant un meilleur effet de levier (planification, prospection, priorisation, étude de faisabilité technique et financière, maillage, etc.), le tout en lien avec les comités de concertation régionale et un éventuel comité permanent de concertation au niveau pancanadien. • Il y a consensus quant à l'idée d'accorder une importance particulière aux projets structurants. Le SAIC a déjà commencé à agir en ce sens, notamment dans les suivis du Forum sur l'éducation. L'atteinte de cet objectif pourrait être facilitée si les communautés, par l'intermédiaire des comités de concertation régionale, étaient davantage associées à la planification et à l'identification des priorités au niveau régional et canadien.

Éléments	Engagements gouvernementaux	Commentaires des communautés	Analyse
			<ul style="list-style-type: none"> • Bien que l'idée d'accorder une importance particulière aux projets structurants nous semble être une voie à suivre, la prudence est de mise lors de leur déploiement. En accordant toute l'importance à des projets porteurs, l'on pourrait négliger des initiatives qui, bien qu'étant de moindre envergure, n'en contribuent pas moins à la promotion et au développement de la langue et de la culture françaises dans une communauté donnée. Ces petites interventions sont de plus en plus l'amorce de réalisations plus importantes.
Coopération interprovinciale	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement entend développer une vision commune de la francophonie canadienne axée notamment sur une collaboration accrue avec les autres provinces et territoires. 	Pas de commentaires du côté des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Cet engagement fait référence aux ententes de coopération interprovinciale, mais aussi à la décision du gouvernement du Québec de faire entendre sa voix et de collaborer à la table des ministres des Affaires francophones, qui est, par ailleurs, l'interlocuteur du gouvernement fédéral en ce qui a trait à ses initiatives en matière d'appui à la francophonie, à l'extérieur du Québec. • L'absence de commentaires du côté des communautés à ce chapitre s'explique peut-être par le fait que leurs représentants provinciaux et sectoriels ne collaborent pas directement à la planification et à la gestion des programmes découlant des ententes de coopération interprovinciale, parce qu'ils ne font pas partie de cette structure. • S'il est par ailleurs normal que des rapports exclusifs aient cours entre le gouvernement du Québec et ceux des provinces et territoires en matière de francophonie, la triangulation entre le Québec, les communautés et leurs gouvernements respectifs pourrait être réalisée dans le cadre de projets où une collaboration d'un ministère québécois, ou de son réseau, serait jugée opportune.